

**CAISSE DES ECOLES
LE REVEST LES EAUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
7	7	6

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 19 DECEMBRE à 18h00.

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, Président**

Date de convocation du conseil d'administration : 12 DECEMBRE 2023

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE – Mme Fanny REBUFFEL – Mme Florence SELON – Monsieur Cyril PELRES

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents : Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

OBJET : BUDGET 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Délibération N°11/2023

Monsieur Le Président expose :

La décision modificative n°2 de l'exercice 2023 de la caisse des écoles consiste à des virements de crédits en fonctionnement afin d'ajuster le budget. Elle serait constituée des écritures suivantes :

DM2 CDE 2023 Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
624 – Transports de biens et transports collectifs.	- 2000,00 €	
6411 – Personnel titulaire		+ 500,00 €
6453 -Cotisations aux caisses de retraites		+ 1500,00 €
TOTAL	2 000,00 €	2 000,00 €

Ceci étant exposé,

VU le CGCT et notamment l'article L 1612-11 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration de l'adoptant le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 2023

VU la décision modificative n°1 de la caisse des écoles

VU le projet de modification n°2 de la caisse des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

ADOPTE

La décision modificative n°2 au BP 2023 de la Caisse des écoles,

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 27/12/2023
- de la publication, le 27/12/2023

A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT

LE PRESIDENT
Ange MUSSO

